



BRUGGE X

G.P.P./4/340



Bimestriel n° 234 janvier - février 85

nos

VICINAUX

SOMMAIRE N° 234

JANVIER - FÉVRIER 1985

Naissance et évolution de l'écriture	2
Remise de distinctions honorifiques administration centrale.....	4
Extension du tarif zonal à l'ensemble du territoire belge.....	5
La carte Z : les coulisses de sa campagne de lancement	6
Personalia	8
Un jour ou un week-end d'évasion	8
1000 jours sans accident équipe n° 2 - mv' secteur d'Ohey	10
Livres et revues.....	11
Intervention exemplaire	11
Page familiale.....	11
Actes de probité	12
Vacances 85	13
Le confort à la portée de tous	13

Photo de la couverture :
«*Motrice articulée*».

NAISSANCE ET EVOLUTION DE L'ÉCRITURE



Vers 3300 av. J.C., l'homme qui venait de rompre avec la vie des cavernes et des huttes pour ériger les premières villes de l'histoire, invente des signes capables de fixer sa pensée et son langage.

Il découvrait le plus grand instrument de la civilisation L'ÉCRITURE.

L'humanité entrait ainsi dans l'histoire.

Cette ingénieuse invention fut le fait d'un peuple d'origine mystérieuse, les Sumériens, qui s'étaient récemment établis dans le sud de la Mésopotamie. L'écriture qu'ils venaient d'inventer était composée de signes qui reproduisaient de façon schématique l'objet à désigner. Il s'agissait d'une ÉCRITURE PICTOGRAPHIQUE.

Bientôt les signes dessins ne furent plus seulement utilisés pour désigner un objet, mais également une idée ; c'est ainsi que l'écriture devint IDÉOGRAPHIQUE.

Cette écriture était notée sur de l'argile molle au moyen d'un roseau taillé. On la retrouve également gravée sur des statues ou des bas-reliefs.

Vers 3000 ans av. J.C., on assiste à une évolution importante dans l'histoire de l'écriture : la décomposition des mots en SYLLABES. Les signes-dessins représentent désormais non seulement des mots, mais également une fraction de ceux-ci : la syllabe.

Les signes pictographiques devenant de plus en plus nombreux, le scribe sumérien fut amené à schématiser les signes. Ceux-ci devinrent linéaires et comme ils étaient en forme de clous, on appela cette écriture, ÉCRITURE CUNÉIFORME.

L'inscription sur le vêtement de la célèbre statue du roi-prêtre sumérien Gudéa en est un fort bel exemple.

L'idée de fixer le langage à l'aide de signes figuratifs atteint l'Égypte vers 3100 av. J.C. y donnant naissance à L'ÉCRITURE HIÉROGLYPHIQUE.

Celle-ci, étroitement liée à l'art égyptien, fut, dès l'origine, sacralisée et subsista, pratiquement inchangée, jusqu'à la fin de la civilisation égyptienne.

D'autres écritures pictographiques virent bientôt le jour, notamment dans la vallée de l'Indus, en Crète et en Anatolie.

Il fallut environ 1600 ans à l'humanité pour découvrir qu'un signe pouvait représenter non pas un mot ou une syllabe, mais un son simple : L'ÉCRITURE ALPHABÉTIQUE, outil indispensable à la démocratisation du savoir, était née ; c'était dans la seconde moitié du II^e millénaire av. J.C.

Entre 1400 et 1200 av. J.C., on assiste à la naissance, dans les régions syro-libanaises, de deux systèmes alphabétiques distincts : l'alphabet cunéiforme d'Ugarit (Syrie) qui compte une trentaine de lettres et l'alphabet cursif de Phénicie (actuel Liban) avec vingt-deux signes. Ce dernier va constituer la base même de l'écriture grecque, dont dériveront l'écriture étrusque et ensuite la latine. Il donnera naissance en outre à une multitude d'autres écritures parmi lesquelles les écritures hébraïque, araméenne, sud-arabique, arabomusulmane et indiennes.

Les écritures grecque et latine se notaient, à l'origine, comme leur ancêtre phénicienne de droite à gauche. Ce n'est que vers le VI^e siècle av. J.C. qu'elles commenceront à être notées de gauche à droite. Les Grecs introduisirent une innovation très importante dans l'écriture phénicienne : les voyelles, qui jusqu'alors étaient presque inexistantes dans le système alphabétique phénicien, d'origine sémite.

L'écriture grecque donnera naissance à son tour à d'autres formes d'écritures telles les alphabets étrusque, gothique, runique, cyrillique, copte, et le plus important, le latin. Ce dernier revêtit, au cours des siècles, des formes différentes telles que capitale, onciale, minuscule, gothique, batarde, caroline et anglo-saxonne.

D'autres écritures, telles les écritures iranienne et indienne, sont issues de la phénicienne. Si la première engendra l'écriture arménienne, la deuxième fut à l'origine d'un grand nombre d'écritures qui se propageront dans toute l'Asie Centrale et du Sud-Est.

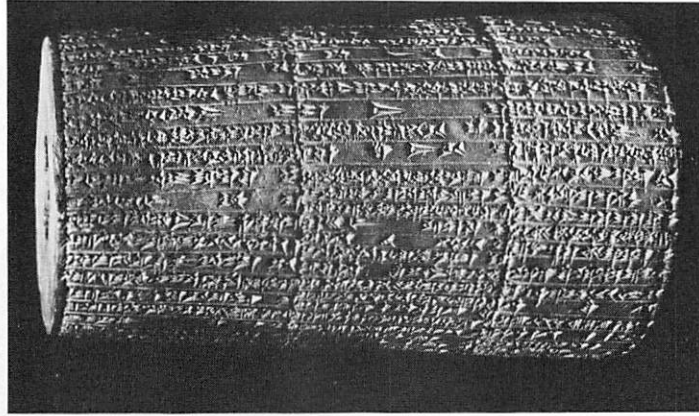
Bien qu'une grande partie de l'humanité adopta le système alphabétique, certains pays, telle la Chine, resteront fidèles à l'écriture pictographique. C'est ainsi que l'écriture chinoise — qui se répandit au Japon et en Corée — dispose de milliers de caractères appelés «idéogrammes». L'écriture pictographique fut également employée par les Mayas dans l'Amérique précolombienne, où on la retrouve gravée, notamment, sur de grandes stèles.

De véritables génies se penchèrent sur le déchiffrement des premières écritures dont certaines étaient complètement oubliées depuis des millénaires. Le déchiffrement des écritures telles que le cunéiforme et les hiéroglyphes égyptiens fut déterminant pour la

connaissance de l'origine de la civilisation humaine. Parmi les savants dont le rôle fut décisif à cet égard, on peut citer H.C. Rawlin-

son pour le cunéiforme, J.F. Champollion pour les hiéroglyphes et enfin Michaël Ventris pour le linéaire B de Crète.

Au cours des siècles, le désir d'enjoliver l'écriture donna naissance à un véritable art, LA CALLIGRAPHIE. Celle-ci se développa surtout en Chine, en Perse, et plus tard, en Occident. De grands calligraphes produisirent des caractères extrêmement recherchés, obéissant à des règles bien précises. Nous leur devons les plus grands chefs-d'oeuvre de l'art calligraphique de tous les temps.

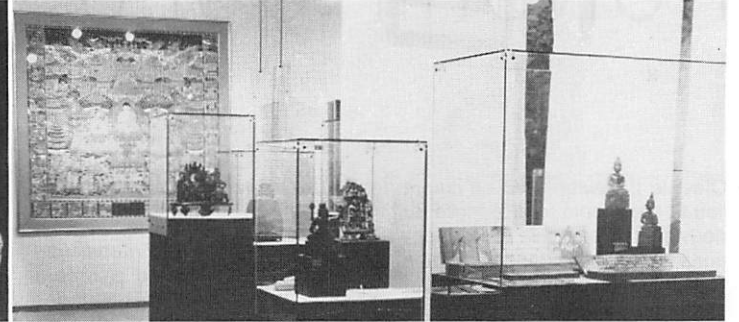


Écriture cunéiforme néo-babylonienne Mésopotamie. Époque néo-babylonienne vers le VIIe siècle av. J.C.

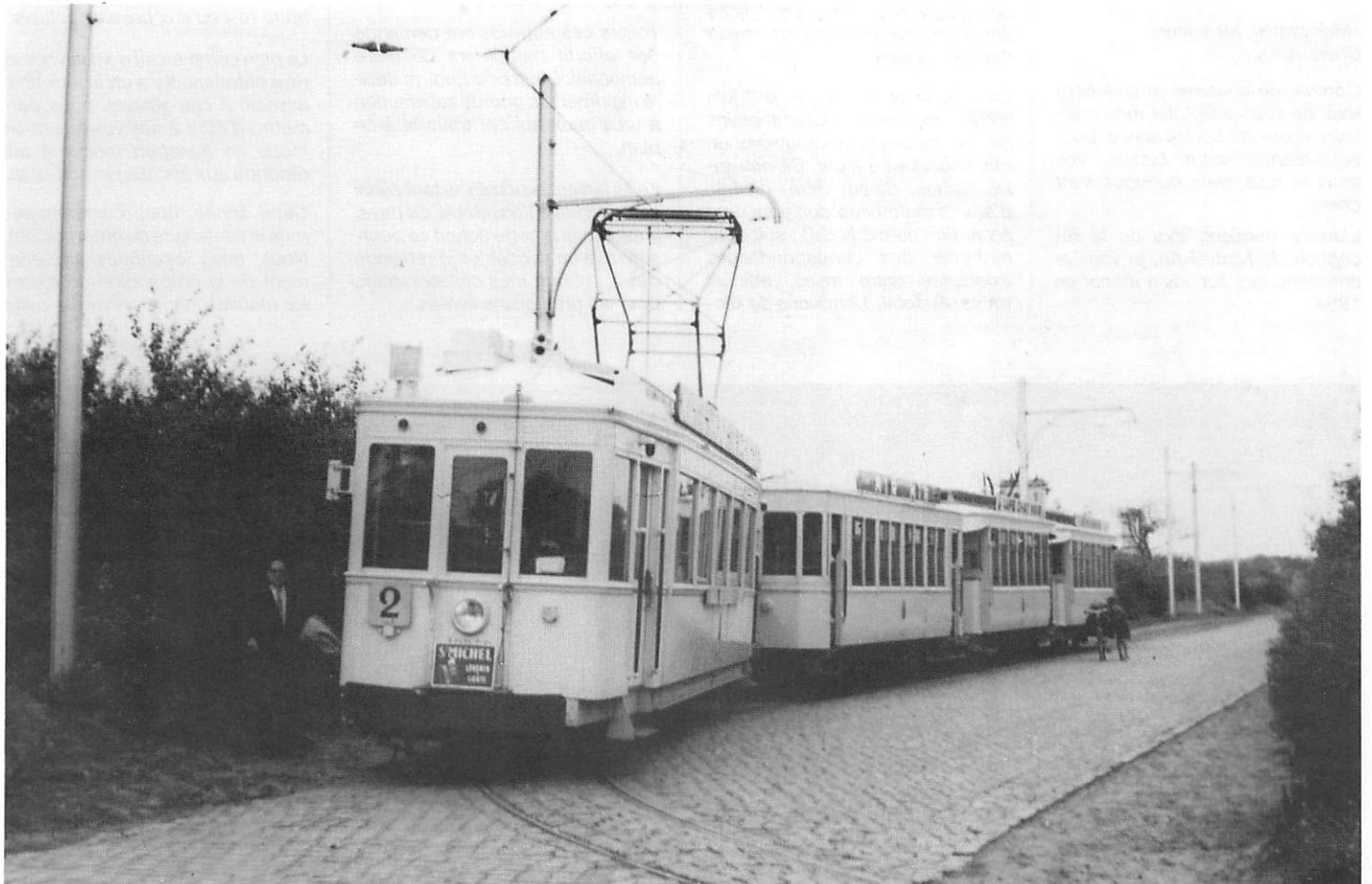
SOURCES

les collections des Musées Royaux d'Art et d'Histoire et du Musée de Mariemont ; le livre «Naissance et évolution de l'écriture», Société Générale de Banque, 29, rue Ravenstein, 1000 Bruxelles (prix : 1.000 F).

Calligraphie Siamoise. Livre en papier khoy. Thaïlande. XIXe siècle.



L'ancien terminus de La Panne : motrice type «Standard» des lignes de la Côte, en tête d'une rame de la ligne 2 «Ostende - La Panne».



REMISE DE DISTINCTIONS HONORIFIQUES



C'est le 2 janvier 1985 qu'eurent lieu la cérémonie traditionnelle du nouvel an et la remise des distinctions honorifiques dans les Ordres Nationaux ainsi que celle des décorations civiques pour 35 ou 25 années de service.

M. le Directeur général, entouré des Directeurs, a prononcé l'allocution suivante :

«Mesdames, Messieurs,
Chers Amis,

Comme de coutume je suis heureux de vous présenter mes meilleurs voeux de bonne année, pour vous-même, votre famille, vos amis et tous ceux qui vous sont chers.

L'année dernière, lors de la réception du Nouvel-An, je vous ai entretenu des actions à mener en 1984.

Tout d'abord, le plan d'assainissement.

L'augmentation de l'intervention de l'Etat en 1984 s'est chiffrée à 3 %. Du fait de l'évolution des traitements, salaires et consommations, ceci était insuffisant. Des mesures spéciales devaient dès lors être prises afin d'offrir à la population un service convenable. Je suis heureux de pouvoir vous annoncer que ce but a été atteint l'année dernière.

Ensuite, le lancement — le 3 juin 1984 — du plan IC-IR des chemins de fer. Ici aussi, nous avions un rôle important à jouer. De nouvelles lignes durent être créées, d'autres renforcées, soit pour desservir une gare S.N.C.B., soit pour renforcer des correspondances existantes entre trains, bus et trams. Au total, 12 millions de kilo-

mètres supplémentaires furent exploités.

Nous avons noté quelques réclamations auxquelles des solutions ont pu être trouvées. En outre, nous avons organisé des enquêtes afin de connaître la réaction de nos voyageurs. Je peux vous dire que les résultats furent satisfaisants.

Toutes ces activités ont demandé des efforts particuliers de notre personnel. C'est pourquoi, je désire exprimer ma grande satisfaction à tous ceux qui ont travaillé à ce plan.

Le 14 janvier prochain, le tarif zonal sera étendu à l'ensemble du pays. J'espère que cette action se poursuivra avec succès et je remercie dès à présent mes collaborateurs pour les prestations livrées.

L'année 1985 sera également difficile. L'intervention de l'Etat ne sera augmentée que de 1,2 %. La situation économique, que vous connaissez tous, ne permet pas plus.

En vue de respecter notre plan d'assainissement, des stagiaires ont été embauchés afin d'adapter, au moyen de comptages réalisés sur nos véhicules, la structure de notre réseau aux besoins actuels.

Le plan commercial dont je vous ai déjà entretenu il y a un à deux ans, associé à ces actions, nous permettra d'offrir à nos voyageurs un mode de transport moderne qui réponde aux nécessités actuelles.

Cette année, nous commémorerons le centenaire de notre société. Nous nous occupons actuellement de la préparation de toutes les manifestations prévues à cette



occasion, compte tenu du fait que 1985 a été déclarée par M. le Ministre «Année des Transports en commun en Belgique».

Enfin, avec l'aide de nos chauffeurs, un nouvel uniforme a été adopté. J'espère que ceux-ci pourront disposer de cet uniforme pour le Congrès International de l'U.I.T.P. qui se tiendra en mai à Bruxelles.

J'ai estimé nécessaire de vous entretenir de tous ces problèmes.

Les difficultés auxquelles nous sommes confrontés ne pourront être résolues sans votre collaboration. Afin de pouvoir compter sur celle-ci il m'a semblé indispensable de vous exposer la besogne qu'ensemble nous devons réaliser cette année.

Je vous remercie déjà de votre aide».

Après avoir prononcé ce discours, M. le Directeur général procéda à la remise des décorations et des diplômes. La cérémonie se termina par une agréable réception.

ORDRES NATIONAUX

Commandeur Ordre de Léopold

MM. Mornard R., directeur
Vanderfaellie L., directeur
Collins L., inspect. en chef

Ordre de la Couronne

MM. Peerts G., directeur régional
(à titre posthume)
De Coster F., ing. en chef
Demunter M., inspect. en chef

Ordre de Léopold II

Mlle Van Lierde A.-M., inspect. en
chef
Mme Van Belleghem Y., inspect.
princ. adj.
M. Devuyt J.-B., inspect. princ.
adj.

Officier

Ordre de la Couronne

MM. Loose G., ing. princ.
Simoens R., inspect. techn.
Meerten J., inspect. techn.
Vandamme R., chef de bureau

Chevalier

Ordre de la Couronne

MM. Bormans P., sous-chef
récept.
Tissen H., sous-chef de bureau

DÉCORATIONS CIVIQUES

35 années de service

Croix civique de 1ère cl.

M. Peerts G., directeur régional (à
titre posthume)
Mme Carpentier A., assist. soc.
Mme Laurent R., assist. soc.

Croix civique de 2e cl.

MM. Jeanquart R., 1er commis
d'expl.
Dumortier C., commis

25 années de service

Médaille civique de 1ère cl.

M. Van Wesemael H., directeur

EXTENSION DU TARIF ZONAL A L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE BELGE

Le 17 décembre 1984 eut lieu au siège de la S.N.C.V. — Administration Centrale, la conférence de presse donnée à l'occasion du lancement national d'un nouveau titre de transport, la carte Z, et du tarif zonal à partir du 14 janvier 1985.

une assistance nombreuse, composée de représentants du Ministère des Communications, de la S.N.C.V., d'autres sociétés de transports publics ainsi que de la presse. Nous n'entrerons pas dans les détails d'application de ce nouveau

de création de listes de tous les arrêts de la Belgique, de production d'autocollants avec numéro de zone pour les plaques d'arrêt, de choix de points de prévente, d'obtention d'accords et d'approbations de tous genres.



Durant cette conférence de presse, les principes d'application et toute une documentation furent remis aux journalistes.

Des allocutions furent prononcées par Messieurs De Croo, Ministre des Communications et des P.T.T., Denison, Président, et Breyne, Vice-président de la S.N.C.V. devant

principe de tarification qui, dès sa naissance, a dû affronter une rigueur hivernale peu commune.

Nous nous proposons plutôt de vous montrer une facette de sa préparation.

Bien sûr, il y a eu tout le travail de découpe en zones, d'établissement des schémas des zones par région,

Il y eut aussi la campagne d'information vers le public. Campagne qui montre la S.N.C.V. sous un nouveau jour.

C'est cet aspect-là de l'introduction de la carte Z, que nous vous proposons de parcourir à défaut de pouvoir tout relater dans ces quelques pages.



LA CARTE Z :

AU DÉBUT IL Y A L'IDÉE, LE CONCEPT

Pour lancer un nouveau titre de transport, il faut d'abord lui donner un nom.

Nous disposions bien sûr du terme «carte à cases» tel qu'il a été utilisé dans les quatre régions d'essai en 1981, mais la relation entre une carte à cases et une zone n'est pas évidente. De là, «carte Z» où «Z» signifie «zone».

Cette carte, il a fallu ensuite lui donner une image : nous lui avons donné celle d'une carte de fidélité à laquelle elle s'apparente par le nombre de voyages qu'elle permet et par son économie par rapport au billet.

PUIS, NAIT LA CAMPAGNE PROPREMENT DITE

Pour toucher à la fois le voyageur, l'opinion publique, les revendeurs et le personnel S.N.C.V., cette campagne s'est articulée autour :

- d'une conférence de presse nationale ;
- des affiches sur les flancs des bus ;
- des affiches destinées à l'intérieur des bus ;
- des affiches aux points de vente ;
- des dépliants destinés aux revendeurs ;
- des séances d'information du personnel S.N.C.V. ;
- des feuillets de promotion de la carte Z ;

- des brochures destinées aux voyageurs ;
- d'un spot télévisé.

Chacun de ces «canaux» de communication joue un rôle et touche un public (appelé la «cible») qui lui est propre. L'ensemble de ces canaux est appelé les «mix» de la communication puisque chaque canal contribue pour une part à l'objectif de la campagne.

Il nous a semblé intéressant de vous montrer quelques facettes du travail en coulisse qui a permis la réalisation de 2 éléments de cette campagne, notamment les affiches pour nos flancs de bus et le spot T.V.

Car si la carte Z constitue une nouvelle manière de prendre le vicinal, elle reflète également une nouvelle façon de travailler aux vicinaux.

CRÉATION D'UNE AFFICHE POUR LES FLANCS DE BUS

La S.N.C.V. dispose d'un parc de près de 4.000 véhicules, de quoi attirer l'attention non seulement du public mais également du monde publicitaire.

Il était donc indiqué d'utiliser cette surface d'affichage pour informer notre clientèle de l'existence de la carte Z et pour prouver l'efficacité et la portée de ce «médium» publicitaire.

La carte Z est un produit de la S.N.C.V. Nous l'avons promu avec

des moyens propres à la S.N.C.V.

Restait à réaliser une affiche pour les flancs de nos autobus.

Première question : quel format ?

Ce format devait être adapté à la variété des véhicules (régie et tiers) de notre parc et tenir compte, par souci de standardisation, des formats déjà utilisés dans ce domaine.

Ajoutez à ces contraintes, les limitations techniques d'impression ainsi qu'une utilisation optimale de l'espace disponible sur notre carrosserie et vous obtiendrez les deux formats retenus : une affiche de 4 m sur 0,58 m du côté du chauffeur et de 2,15 m sur 0,58 m du côté des portes.

Deuxième question : que mettre sur cette affiche ? Nous avons voulu donner à la S.N.C.V. sa dimension humaine et dynamique. Le projet d'affiche devait donc proposer un texte, une photo et des couleurs qui permettent d'atteindre cet objectif.

La maquette qui suivit le «brainstorming» (ou échange très actif d'idées) présentait 4 personnages émettant une proposition sur la carte Z, la carte de fidélité.

Après discussion de cette maquette, la phase de réalisation pouvait démarrer avec au préalable :

- le choix d'un caractère d'imprimerie qui soit en harmonie avec le message et qui présente la meilleure lisibilité ;
- le choix des couleurs en dehors de celles des photographies. La couleur de par ses caractéristiques (chaude, froide, gaie, triste ...) joue



Maquette pour les affiches flancs de bus.



Petit matin. Rencontre de chauffeurs sur le chemin du travail.
— Hé, bonjour. Alors, c'est aujourd'hui.
— Oui.
— J'ai un peu le trac.

Storyboard ou scénario du spot.



— 3 zones, s'il vous plaît. Le chauffeur, répond d'une voix ravie :
— Trois zones. Voilà !

Storyboard.



Les prises de vue...



Style «Hollywood».

les coulisses de sa campagne de lancement

effet un rôle crucial dans le degré d'attention, de lisibilité et de mémorisation de l'affiche ;

- la photographie de personnages esquissés lors de la création de la maquette. Les personnages, au nombre de 4 pour notre campagne, sont des mannequins dont la physionomie a été retenue parmi 40 à 50 personnes ;

- le choix des vêtements de ces mannequins.

Comme la campagne se déroule en hiver, il fallait tenir compte de ce facteur lors des prises de vue qui ont eu lieu ... en septembre 1984.

- La création «artisanale» d'une carte Z étant donné qu'au moment des prises de vues, la carte définitive n'existait pas encore.

Les photos, appelées des «ektas» dans le jargon, sont contrôlées sur le plan du cadrage, de la netteté, de l'expression, de la couleur et de la densité. Des retouches y sont éventuellement apportées.

Disposant des clichés et des textes composés, il reste à «monter» ces éléments sur un seul document appelé le document définitif.

Ce document définitif fera l'objet d'une nouvelle vérification quant à la justesse des différents éléments.

Etape suivante :

la photogravure et la sélection des couleurs qui aboutiront à un jeu de 4 films (quadrichrome) comportant les 3 couleurs de base : le rouge, le jaune, le bleu et un film avec le noir.

Ces films sont transmis à l'imprimeur qui les utilise pour produire

des «tamis».

Chaque couleur recevant un tamisage propre.

En effet, compte tenu du matériau utilisé, le procédé d'impression était de la «sérigraphie».

Le matériau utilisé est un vinyl spécialement conçu pour une application temporaire sur véhicules ou sur métaux.

LE SPOT T.V.

Qui dit film ou spot T.V. pense tout d'abord à un scénario.

Quelle histoire va-t-on raconter ? Quels personnages vont entrer en jeu et que vont-ils dire ?

Par le spot T.V., nous avons voulu faire une démonstration de ce que le voyageur est amené à faire depuis le 14.1.1985 ; sans perdre de vue que ce voyageur, lorsqu'il voit le spot, doit établir directement le lien entre ce spot, la S.N.C.V. et les bus oranges.

Ce scénario est traduit en story board ou représentation graphique de chaque séquence du film avec le texte prononcé par les personnages et par la «voix off» (voix en dehors des acteurs en présence).

Le story board retrace donc le déroulement réel du spot et tient compte du temps réel disponible pour chaque séquence et pour l'entièreté du spot.

Après discussion de ce story board, des Sociétés productrices de films sont contactées.

Une firme sera retenue sur base de ses références et de son apport créatif possible.

Cette firme sera «briefée», de sorte qu'elle sache exactement quel contenu et quelle forme donner au spot. Et c'est ainsi que commence ce travail minutieux de préparation du tournage du spot.

- Choix des mannequins sur base de leur physionomie et qualités d'acteurs.

- Choix du site de tournage.

- Préparation des vêtements nécessaires, des figurants, des véhicules.

- Réservation des lieux.

- Contact avec la police pour libération des lieux.

- Manière de remorquer un bus (les acteurs ne disposent pas encore du permis CBMT).

- Montage d'une plateforme de tournage sur un bus etc...

Pour le spot S.N.C.V. qui dure 30 secondes, il a fallu filmer durant 18 heures réparties en 2 journées (les 2 et 3 novembre).

Quelques étapes de ce tournage vous sont fournies par les photos ci-contre.

Chaque scène est jouée, recommencée, rejouée et recommencée (en moyenne une séance est filmée \pm 10 fois), et ce d'abord avec le mouvement des lèvres du texte français ensuite du texte néerlandais.

A l'étape suivante, nous nous retrouvons devant la table de montage

où, à partir d'un film de plusieurs centaines de mètres de longueur les meilleures séquences sont découpées et «remontées» pour en faire un film de 30 secondes.

Une fois le film monté, il reste à choisir, enregistrer et monter les voix définitives, autres que celles enregistrées lors du tournage.

Toujours en labo, les couleurs seront encore corrigées et le «fondu enchaîné» des images réalisé, faute de quoi vous auriez l'impression de voir un film à coupures nettes, un film quelque peu saccadé.

Enfin, naît le produit final, un film de 30 sec. de 35 mm de large où les voix sont synchronisées avec le mouvement des lèvres des acteurs.

Reste à fournir le film à la R.T.B.F. et à la B.R.T. dont l'espace, c'est-à-dire le temps d'antenne, aura été réservé 10 semaines à l'avance.

En fait, si vous voulez vous amuser un peu, essayez de choisir parmi une vingtaine de voix qui prononcent un texte sans aucun rapport avec votre film, la voix qui convient le mieux au personnage en scène et au rôle qu'il joue dans ce film. Sur-tout, n'oubliez pas de tenir compte de la faculté qu'a (ou n'a pas) la voix que vous avez retenue de «jouer» un rôle et de faire varier son timbre.

Pour conclure, un coup de chapeau à tout le personnel du mouvement et des ateliers de la S.N.C.V. ainsi qu'à Messieurs les exploitants pour la préparation de la brochure d'information au public et pour la distribution de tous les documents et de toutes les affiches où il fallait et quand il le fallait, pour l'apposition de chaque numéro de zone à chaque arrêt, pour l'apposition des affiches sur tous les flancs de bus durant la journée et la nuit si pénibles qui ont suivi le réveillon de nouvel an.

Enfin, merci au dépôt de Chastre, pour avoir «sacrifié» durant le week-end du 1er novembre, tout l'avant d'un superbe bus pour y monter une plateforme de tournage hideuse peut-être, mais utile.



Pauvre bus...!



Créer le petit matin en plein jour ?

Nouvelles de l'administration et des groupes



MUTATIONS

ADMINISTRATION CENTRALE

Anne S., rédacteur
Dewitte D., sous-chef de bureau

ANVERS

Pauli K., rédacteur
Calders S., rédacteur

NAMUR-LUXEMBOURG

Jacobs R., rédacteur



MARIAGES

FLANDRE ORIENTALE

De Lausnay P. et D'Hondt M.

HAINAUT

Pietquin M. et Delmotte N.

NAMUR-LUXEMBOURG

Baumans G. et Dujardin C.

LIÈGE

Distexhe G. et Neus C.

FLANDRE OCCIDENTALE

Vanhoutte D. et Verbouw N.
Strubbe R. et Lahaye C.



NAISSANCES

ADMINISTRATION CENTRALE

Céline chez Gotal M. (Auderghem)

ANVERS

Bie chez De Prins B. (Turnhout)
Sarah chez Somers C. (Hoboken)
Heidi chez Peeters S. (Wommelgem)
Vicky chez Stuyts H. (Turnhout)

FLANDRE ORIENTALE

Ken chez De Vlieger D. (Gand)

HAINAUT

Thomas chez Porineau D. (Châtelet)
Robin chez Durieux M. (Mons)
Maïte chez Lhoir M. (Jurbise)
Jennifer chez Clippe J. (Lobbès)
Audrey chez Rousseau J.-C. (Mons)
Medhi chez Sarens M. (Flobecq)
Jean-Philippe chez Foncoux G. (Anderlues)
Jonathan chez Lassois R. (Frameries)
Cécile chez Tahon R. (Anderlues)
Catherine chez Jimenez F. (Roux)

NAMUR-LUXEMBOURG

Damien chez Meunier Y. (Franchimont)
Valérie chez Lallemand D. (Virton)
Axelle chez Mathot F. (St-Gérard)

LIÈGE

Anne chez Mahy J. (Anthisnes)
Emilie chez Leon G. (Waremmé)
Christel chez Lette L. (Villers-L'Évêque)
Stéphanie chez Bairin M. (Hodeige-Remicourt)

BRABANT

Tom chez Van Geel J. (Bertem)
Bart chez Lemaire J. (Scheepdaal)
Philippe et Nicolas chez Cornil Ph. (Lasne)
Tina chez Stockmans M. (Molenbeek-Wersbeek)

LIMBOURG

Marissa chez Adriaens G. (Leopoldsburg)
Ines chez Luytens U. (Koersel)
Eveline chez Gelders J. (Hasselt)
Wouter chez Vanderheyden T. (Houthalen)
Timmy chez Dupont M. (Genk)
Wim chez Menten V. (Herk-de-Stad)

FLANDRE OCCIDENTALE

Jeroen chez Roye M. (Bruges)
Heidi chez Schuyesmans R. (Ostende)
Nick chez Vandenberghe M. (Ichtegem)
Kimberley chez Vandooren P. (Bruges)
Dario chez Hemschoote M. (Knokke)



RETRAITES

Années
de service

ADMINISTRATION CENTRALE

Dutry R., ouvr. d'élite 39
Mme Laurent R., assistante sociale 36

ANVERS

Baeyens M., rédacteur sélect. 39
Bogaerts L., rec. 11
De Hoon D., chef de serv. 2e cl. 47
Neven L., cond.-rec. AB 37
Van Camp J., cond.-rec. AB 38
Verbraeken J., cond.-rec. AB 33
Verscuren J., homme de cour 39
Willemsens T., cond.-rec. AB 39

HAINAUT

Balza M., ouvr. qual. 38
Beauport L., cond. él. 32
Durieux J., ouvr. d'élite 32
Loriaux F., rec. 35
Mol P., cond. él. 36
Thauvoye M., peintre 34
Verleyen L., ouvr. qual. 21

NAMUR-LUXEMBOURG

Dujardin C., cond.-rec. AB 25
Leurquin E., cond.-rec. AB 39

LIÈGE

Maka R., 1er ouvr. qual. 28
Vroonen E., cond.-rec. AB 37

BRABANT

Abbeels S., rédacteur 41
De Backer F., rec. 27
De Nil L., cond.-rec. AB 37
De Saeger J., rec. 32
La Roche K., cond.-rec. AB 37
Looverie C., cond.-rec. AB 32
Mauroy A., cond.-rec. AB 41
Van de Gaer J., rec. 12

LIMBOURG

Diricks K., cond.-rec. AB 35
Weytjens W., cond.-rec. AB 31

FLANDRE OCCIDENTALE

Desmidt O., cond.-rec. AB 28

centrale d'exploitation

LES LONGUES CARRIÈRES



L. Neven
Anvers
du 07.07.42
au 30.11.79



J. Van Camp
Anvers
du 16.12.41
au 30.11.79



M. Balza
Hainaut
du 13.07.42
au 01.01.80



P. Mol
Hainaut
du 01.11.34
au 01.10.70



J. Verscuren
Anvers
du 29.09.41
au 01.02.81



T. Willemsens
Anvers
du 18.05.42
au 31.01.81



E. Vroonen
Liège
du 28.10.43
au 01.07.80



J. Peeters
Adm. Centrale
du 01.01.41
au 31.05.84

NÉCROLOGIE

«Nos Vicinaux» présente ses condoléances et l'assurance de toute sa sympathie aux familles en deuil.

ALLOCATAIRES C.A.M. - C.R.A. - C.R.I. C.A.S. - C.C.T.

	Age
ANVERS	
Luyckx J., cond.-rec. AB	72
Mannaerts K., cond.-rec. AB	62
Dierckx J., 1er ouvr. qual.	73
Staepels A., ouvr. d'élite	88
FLANDRE ORIENTALE	
Van Damme M., brigadier	80
Matthys J., brigadier	76
HAINAUT	
Cliquet R., ouvr. d'élite	61
Depasse M., cond.	82
NAMUR-LUXEMBOURG	
Gilson F., rec.	71
LIÈGE	
Bare T., contrôleur	66
Hoyoux N., ouvr. qual.	82
Germis G., 1er ouvr. qual.	61
BRABANT	
Silverans K., cond.-él.	64
Rooselaer A., freineur	86
Daems R., ouvr. d'él.	67
FLANDRE OCCIDENTALE	
David R., cond.-rec. AB	57
Bos G., piocheur	71

UN JOUR OU UN WEEK-END D'ÉVASION

- 1-3 mars GAND** Flanders Technology, au Floraliapaleis.
- 1-4 mars ANVERS** Au Bouwcentrum : salon de l'auto.
- 13-19 mars ANVERS** Au Bouwcentrum : Burotika (salon de l'équipement de bureau et de l'informatique).
- 16 mars TOURNAI** Carnaval.
- 17 mars ANDENNE** Grand carnaval des ours, à 15 h.
- 17 mars WELKENRAEDT** Cortège carnavalesque intern., à 14 h.
- 23-31 mars BRUXELLES** Au Parc des Expositions : salon des vacances.
- 23-31 mars MONS** 11e foire - exposition de Mons.
- 31 mars - 18 août TONGRES** Exposition «L'argile, source de la vie», au Musée prov. gallo-romain.
- 5-14 avril KNOKKE-HEIST** Plage de Duinbergen - 1st World Junior Fun Cup (champ. du monde - moins de 20 ans) ; - Fun Cup : champ. de Belgique.
- 7 avril FLEURUS** 105e cortège carnavalesque et folklorique, à 14 h 30.
- 8 avril HERVE** 109e cortège carnavalesque, à 14 h 30.
- 13 avril MAASMECHELEN** à 19 h, tournoi de danses (participation de 5 pays, 150 couples).
- 14 avril MOUSCRON** carnaval - sortie des Gilles (15 h).
- 21 avril GAND** Fête intern. de la natation.
- 21 avril TILFF** Foire apicole, de 9 à 16 h.
- 29 avril VILVORDE** Marché annuel. Concours agricole, de 10 à 14 h.
- 30 avril HASSELT** A 20 h, fête du 1er mai. Plantation de mai.

groupe namur-luxembourg 1000 jours sans accident - équipe n° 2 mouvement secteur d'Ohey

Le 27.10.1984, en la salle du Foyer Rural à Ohey, l'équipe n° 2 - Mouvement Secteur d'Ohey - a fêté son 1.000ème jour sans accident de travail avec chômage, déjà atteint le 25.7.1984. M. Denison, Président du conseil d'administration de la S.N.C.V. honora cette manifestation de sa présence.

Respectant le programme établi, M. Sulbout, chef de sécurité du groupe Namur - Luxembourg, fut le premier à prendre la parole.

Il fit remarquer que le résultat obtenu témoigne de l'importance des efforts fournis, surtout si l'on tient compte des différents types de

tronçons existant dans ce secteur (villes - routes principales - chemins de campagne) et du fait que l'équipe dont il s'agit avait déjà atteint 2.000 jours par le passé.

M. Dubois, inspecteur principal du Service général de Sécurité, félicita les membres de l'équipe n° 2 et tous ceux qui ont contribué à l'obtention de ce beau résultat. Celui-ci doit toutefois être considéré comme une incitation à avancer encore davantage dans la voie de la SÉCURITÉ.

Un vin d'honneur et une collation furent servis.

La partie académique se poursuivit par une allocution de M. Botton, directeur régional, qui commença par remercier M. le Président Denison de sa présence. Il s'adressa ensuite aux membres de l'équipe n° 2 ainsi qu'à leur famille afin de les féliciter et de leur fixer d'ores et déjà rendez-vous à la fête des 2.000 jours.

Il insista sur l'importance du rôle de chaque agent dans la réalisation d'un tel résultat. Sans eux, tous les efforts fournis en matière de sécurité restent infructueux. Il regretta cependant l'absence de plusieurs membres de l'équipe.

Comme les orateurs précédents, le Président de la S.N.C.V., M. Denison, tint à féliciter les membres de l'équipe n° 2.

Il fit part à l'assemblée de sa satisfaction de pouvoir assister à une telle célébration et fit une analyse succincte de la situation actuelle de la Société et des difficultés auxquelles elle doit faire face. Il se montra néanmoins optimiste quant à l'avenir de celle-ci.

Cette belle fête se clôtura par la remise d'un cadeau souvenir et par une soirée dansante.



LIVRES & REVUES

LES TRAMWAYS DE CHARLEROI

Le numéro double du périodique trimestriel «Tram Magazine» (34/35 de 1984 : adresse : AMUTRA, avenue des Buissonnets 42, 1020 Bruxelles) présente une monographie fouillée sur les «Tramways de Charleroi», notamment l'histoire des «Tramways électriques du Pays de Charleroi et Extensions» jusqu'à la S.T.I.C. (Société des Transports intercommunaux de Charleroi).

M. Jean de Meurs est l'auteur de cette étude remarquable, qui compte plus de 60 pages. Les nombreuses illustrations sont souvent surprenantes et originales. Le prix de cette très belle édition spéciale est de 250 F.

GROUPE D'ANVERS

Intervention exemplaire lors d'un accident de roulage

Le 15 octobre 1984, Madame Massant-De Lattin fut renversée par un cyclomoteur. Notre conducteur AB, A. Verhaegen, qui avait vu l'accident se produire, s'empressa de secourir la victime, grièvement blessée, ce qui permit d'éviter le pire.



Toutes nos félicitations à M. Verhaegen pour son obligeante et efficace intervention.

PAGE FAMILIALE

Le coin des jeunes

La solution des jeux n° 233 paraîtra dans le prochain numéro. Cela permettra à chacun d'envoyer encore des réponses tant pour le n° 233 que pour ce numéro ci.

Arrivées tardives du n° 232

Exceptionnellement vu le décalage des parutions nous avons accepté ces quelques arrivées tardives.

15 points pour :

HASSER Ph. 14 ans - Flawinne /
PENNANT St. 10 ans - Vieux-Genappe /
DERIDDER Cl. et M. 13 et 11 ans - Nivelles.

13 points pour :

CALLENS J. 15 ans - St Eloois-Vijve.

JEUX N° 234

JEU N° 1

Le compte est bon.

Avec les chiffres suivants, soit en multipliant - soustrayant - divisant ou additionnant, arriver au chiffre 931.

(1 point)

6	8	6	5	25	9
---	---	---	---	----	---

931

JEU N° 2

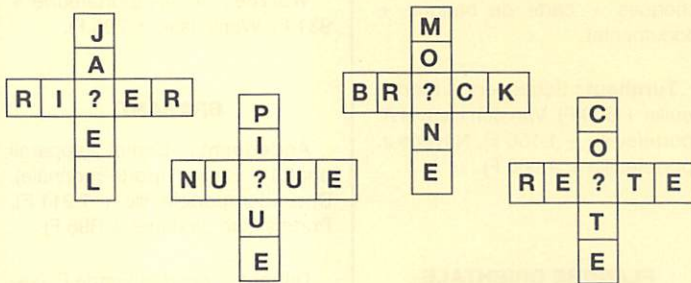
Changer 1 lettre
= 1 autre mot

ARGENT = R GENT
CIMENT = I MENT
BUREAU = U REAU
FRICOT = R ICOT
RETENU = E TENU
GATEAU = A TEAU
(6 points)

JEU N° 3

Mots en croix.

Trouvez la lettre qui vous donne deux mots : 1 en verticale, 1 en horizontale.



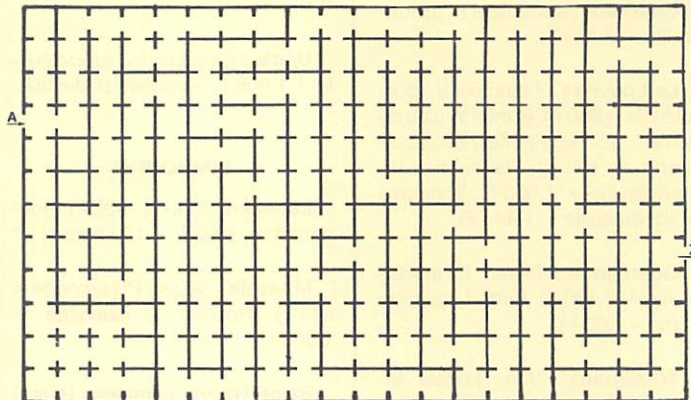
(4 points)

JEU N° 4

Jeu du labyrinthe.

En rentrant en A, trouvez-vous la sortie Z.

(1 point)



JEU N° 5

Mettez les mots suivants dans l'ordre qui permet chaque fois d'obtenir que la dernière lettre d'un mot est la première du mot suivant.

(3 points)

OBLONG
ENTRER
SAPHIR

ACTIVE
SANTON
ROCOCO

RUINES
NOROÏT
ERRATA

NOYADE
GRATIS
TENDON

Envoyez vite vos réponses au plus tard pour le 1^{er} avril 85 à «Nos Vicinaux», 14 rue de la Science, 1040 Bruxelles. Notez bien vos nom - prénoms - âge - adresse - localité et la fonction de votre papa, ou de votre maman, à la S.N.C.V.

ACTES DE PROBITÉ

Les agents dont les noms suivent, mentionnés par dépôt, ont remis à leur chef des sommes d'argent ou des objets trouvés au cours de leur service.

ANVERS

Malines : Van Woensel (portefeuille + 114 F), Rayen F. (porte-monnaie + 550 F), De Vroe (porte-monnaie + 529 F), Van Herterijck (porte-monnaie + 260 F), Broeckhoven (montre de dame), Matheus (sacoche + 38.000 F + chèques + carte de banque + documents).

Turnhout : Scheepers L. (portefeuille + 600 F), Van den Heuvel A. (portefeuille + 1.150 F), Nuyens J. (portefeuille + 4.000 F).

FLANDRE ORIENTALE

Destelbergen : De Ridder J.-P. (1.569 F).

HAINAUT

Charleroi : Decombel R. (portefeuille + 3.824 F).

La Louvière : Franchini V. (portefeuille + 800 F), Burion Y. (sac de dame + 26.260 F), Meurice J. (sacoche + 621 F), Parmentier W. (portefeuille + 1.600 F), Thomaes R. (portefeuille + 1.444 F).

Quaregnon : Pierart F. (portefeuille + 2.100 F), Patte L. (sac de dame + 500 F).

Trazegnies : Van Boxtael M. (anorac), Elie C. (sac de dame + carnet de chèque + carte de banque + portefeuille).

NAMUR-LUXEMBOURG

Latour : Ista J.-M. (sac plastic + 1.195 F).

Namur : Havenne (sac + 1.156,50 F), Collignon Ph. (sac de dame + portefeuille + 2.679,50 F).

LIÈGE

Bressoux : Leclercq (portefeuille + 500 F).

Liège St-Gilles : Deckers (portefeuille + 450 F), Vandenwyn-

gaert (pochette + 400 F), Remy (portefeuille + 700 F), Popowski (portefeuille + 800 F), Schneider (pochette + 110 F).

Omal : Léon (porte-monnaie + 3.280 F).

Warzée : Gerday (portefeuille + 931 F), Wenin (sac + 295 F).

BRABANT

Anderlecht : Demol (appareil photo), Smet (porte-monnaie), Desender (portefeuille + 1.211 F), Portois (sac de dame + 396 F).

Dilbeek : Van den Eynde E. (sacoche + 4.165 F), Vanden Driesche V. (portefeuille + 483 F + documents).

Tielt : Vande Gaer E. (portefeuille + 5.730 F + carte d'identité + abonnement scolaire + papiers d'école).

Uccle : Decoster W. (portefeuille + 1.906 F + papiers d'identité).

LIMBOURG

Lanaken : Dirx J. (995 F), Hoedemakers (600 F + 160 florins).

Maaseik : Segers P. (sacoche + 545 F), Houben J. (sacoche + 1.960 F).

Saint-Trond : Lammens R. (sacoche + 500 F), Menten G. (portefeuille + 562 F), Maquoi R. (sacoche + 646 F).

Tessenderlo : Loos M. (sacoche + 545 F), Cenens J. (montre de dame).

FLANDRE OCCIDENTALE

Assebroek : Hongenaert A. (portefeuille + 700 F + 3 pound + 4 dollar + chèque de 100 dollar), Seye M. (porte-monnaie + 1.650 F), Wildemaue P. (porte-monnaie + 1.178 F), Baillieu C. (portefeuille + 1.250 F).

Courtrai : Deloof J. (sacoche + 850 F), Louage G. (sacoche + 18.031 F), Vantomme W. (portefeuille + 763 F), Baligant R. (sacoche + 700 F).

VACAN

SPA : UN RETOUR AUX SOURCES

Pour qui arrive à Spa, c'est toujours la même surprise : après Franchimont, la ligne de chemin de fer électrique serpente entre des collines qui semblent brusquement barrer le passage. Les rais de lumière filtrent à travers les arbres qui défilent, et se précipitent dans le wagon. Tout à coup, on pénètre dans les forêts épaisses.

Voilà Spa.

En voiture, il vaut mieux atteindre Spa par une route en surplomb : La Reid, Bérinsenne, Tiège ou Malchamps. La vue est réellement fascinante.

Semblable à une toison, la forêt recouvre l'imposant versant Sud. Comme dans un gigantesque amphithéâtre, elle se déroule, convergant de tous les points de l'horizon vers son centre naturel.

Ca et là, les bois poussent des langues sombres dans le vert tendre des pâturages ; des haies ourlent des chemins creux. Puis l'on découvre, parmi les fleurs, des villas, des châteaux et des résidences d'été.

Et voici Spa, au bord du Wayai, une oasis dans son écrin de verdure.

Au Nord, la ville s'appuie à de hautes collines parsemées de rochers abrupts et de rondes avan-

cées, qui lui offrent une protection naturelle.

Spa elle-même est d'une beauté sans pareille : ses hôtels et ses terrasses, son Casino, ses monuments édifiés à la gloire de l'eau, ses rues animées d'une foule de curistes et de vacanciers.

Fille des Eaux, la Perle des Ardennes est aussi née de la Forêt. Des crêtes de Malchamps à Bronromme, les sources jaillissent, les torrents dévalent les pentes en grondant et l'on entend le murmure des sources d'eau chaude, appelée «pouhons».

Les sources ferrugineuses et riches en acide carbonique se transforment en ruisselets et marquent la verdure de leur trace de rouille. L'eau jaillit des «pouhons», dont les noms rappellent des curistes célèbres comme Pierre-le-Grand et la reine Marie-Henriette. L'eau est captée, chauffée et elle pétillie comme du champagne dans le cuivre or et rouge des baignoires, telles des gondoles d'un roi d'opéra.

Musées.

MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE - ZOOLOGIE

MUSÉE DE L'OFFENSIVE DES ARDENNES

PARC DE SEPT HEURES.

Le musée d'histoire naturelle est

LA CÔTE : AGREABLE, SAIN, FAMILIAL...

Les vacances à la côte belge connaissent depuis longtemps un grand succès, dû sans aucun doute à la variété qu'offre cette région. Chaque endroit a son caractère propre et son atmosphère particulière. De même, les différentes possibilités de détente, les attractions, les curiosités et les événements varient d'un endroit à l'autre.

Et, pour couronner le tout, la côte est le point de départ de nombreuses promenades et excursions dans l'arrière-pays, qui, avec ses monuments prestigieux comme à Bruges, est on ne peut plus intéressant et passionnant.

Sur les plages, les digues et dans les stations balnéaires, il y a 1.000 choses à faire.

Des fêtes pleines d'exubérance et des concours pour les enfants en bas âge, de nombreuses facilités sportives pour les autres plus âgés ainsi que pour les parents ; d'innombrables coins agréables et confortables, où l'on peut se reposer quelques instants devant une bonne chope bien de chez nous ou un café-filtre.

A la côte, le temps manque tant il y a de choses à faire, en dehors du farniente.

Prenons par exemple Nieuport, à l'embouchure de la mémorable rivière de l'Yser, une petite ville historique célèbre pour sa bataille livrée dans un passé reculé.

En effet, l'histoire de Nieuport remonte loin. Mais le port de pêche et sa minque sont très intéressants et certes plus vivants que les souvenirs éparés de cette bataille livrée près de Nieuport. Si vous désirez remplacer une journée à la plage, allez donc voir les grands bateaux de pêche entrer dans le port entre 8 et 9 h du matin.

Vers 14 h, les pêcheurs de crevettes accostent : un événement passionnant à ne pas manquer, où que vous demeuriez à la côte.

Nieuport est d'ailleurs attrayante à d'autres égards : les amateurs de sports nautiques connaissent par ouï dire ou par propre expérience son port de plaisance bien équipé. Puisque rares sont ceux qui possèdent leur propre bateau, Nieuport offre la possibilité de cours de voile ou d'une solide excursion de pêche en mer. Bref, le lieu rêvé pour les familles qui veulent profiter de l'eau et du sable, de l'environnement et des événe-

CES 85

spécialisé dans la faune de Haute-Belgique. Collection très riche.

Les collections exposées au Musée de l'Offensive des Ardennes présentent une rétrospective complète des événements de décembre 1944.

Visite :
De Pâques à Octobre,
de 10 à 18 h.

MUSÉE DE LA VILLE D'EAUX.

La «Villa Royale Marie-Henriette», où la reine Marie-Henriette, épouse de Léopold II, séjourna pendant de longues années et mourut en 1902, est à présent transformée en musée.

Collection importante de dessins, manuscrits, livres et surtout de gravures sur bois peintes en «Bois de Spa».

Visite :
Du 6 juin au 6 septembre, de 10 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 18 h. Autres mois :
Samedis, dimanches et jours fériés de 14 h 30 à 18 h.
Fermé en janvier.
Manifestation : de début juin à début septembre, exposition consacrée au cheval.

PETITS TRAINS TOURISTIQUES.

Ces petits trains touristiques (10 km/h) mènent le touriste par

les sentiers pittoresques et les collines boisées vers les innombrables sources, les panoramas magnifiques et les coins les plus pittoresques de Spa et des environs. Plusieurs parcours. Chaque trajet dure environ une heure.



LAC DE WARFAAZ.

Le barrage du Wayai fut construit en 1890. La superficie du lac artificiel est de 8 hectares, sa capacité de 60.000 m³. Près du barrage, sa profondeur atteint 8.50 m. Belle promenade autour du lac. Situation pittoresque au pied de hautes collines boisées. Barques et pédalos.

Période :
du 1er mai à fin septembre.

ments insolites. Le capitaine du port, accaparé par la navigation de commerce et de plaisance, aura à



peine le temps de vous expliquer pourquoi il y a 6 écluses.

De la plage, les vacanciers ont une vue magnifique sur toutes ces activités maritimes. Les enfants ne s'ennuieront pas en construisant des ports, digues et fortins plus vrais que nature.

A la fin d'une journée fort mouvementée, vous aurez bien mérité de déguster un plat d'anguilles, spécialité régionale. Le lendemain, vous mangerez une «Heksekoek», autre délice local, un biscuit de forme allongée fourré de raisins secs et fruits, parfois de crème patissière...

Pendant vos vacances, vous pourrez certainement visiter les marchés folkloriques du soir organisés à Nieupoort. En outre, nombre d'autres festivités auront lieu : feux d'artifice, concours, cortèges, foires.

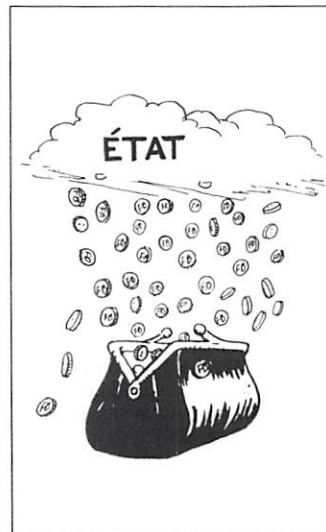
La côte belge ne peut pas se vanter d'être baignée par une mer bleu azur, le soleil oublie parfois qu'il est censé briller et les palmiers n'y poussent pas, mais l'ambiance y est ! Jeannette, qui a pris un appartement en location à Blankenberge, Valérie qui passe ses journées en bikini sur la plage de Knokke, Guus d'Eindhoven, qui a monté sa tente dans un camping, Ron de Liverpool, qui ne peut se passer de son petit déjeuner anglais, et Paula, qui loue des cabines et des chaises-longues sur la plage, sont tous du même avis.

La côte a une autre particularité. En général, le tram est un moyen de transport public permettant de se déplacer à l'intérieur d'une ville. Mais un tram qui circule d'une frontière à l'autre du pays est un cas unique ! Pourtant il existe, chez nous en Belgique, où le tram longe la côte de la Hollande à la France et dessert toutes les stations balnéaires.

De quoi en éprouver une certaine fierté !

Le confort à la portée de tous

Votre toit est percé et votre portemonnaie aussi, les planchers de votre logement ne sont plus très solides mais votre budget non plus, la maison est remplie de courants d'air et votre compte en banque aussi, bref beaucoup de travaux à faire dans la maison mais



pas de sous. Faut-il renoncer ? Non, les pouvoirs publics peuvent vous aider. Que faut-il faire pour bénéficier des primes à la réhabilitation ?

SI VOUS HABITEZ DANS LA RÉGION WALLONNE

Conditions

- avoir 21 ans ;
 - être propriétaire ou locataire du logement à réhabiliter ;
 - bénéficier de revenus nets imposables (éventuellement cumulés avec l'épouse ou le concubin) **au maximum** de 1 million pour l'année antérieure à celle qui précède l'année de la demande ;
- ex.:** la demande est introduite en 85, les revenus nets imposables cumulés sont ceux de l'année 83. Il faut noter que ce max. de 1 million peut être augmenté de 50.000 F. par enfant à charge.

Introduction de la demande de prime

1. Vous devez vous procurer les formulaires R, B, F, la notice explicative ainsi que la circulaire

relative aux modalités d'application de l'Arrêté instaurant une prime à la réhabilitation auprès d'un des 3 organismes suivants :

- l'Administration du Logement
- les Comités régionaux du Logement
- l'Administration communale du ressort.

2. Vous devez faire choix d'un estimateur qui établira le devis des travaux de réhabilitation. Qui est cet estimateur ?

- soit un agent qualifié appartenant aux comités régionaux du logement ;
- soit une personne (architecte par ex.) qui possède un certificat d'estimateur délivré par le Ministre.

Remarque intéressante

Si vous choisissez un estimateur appartenant à un des comités régionaux du logement, vous ne payerez pas ses prestations. Si vous choisissez un autre estimateur, les honoraires de celui-ci ne peuvent en aucun cas dépasser 15.000 F.

Adresse des Comités Régionaux

- **Brabant :** place des Carmes Chausées 4, 1300 Wavre (permanence le mercredi), (tél. 010/22.75.21).
- **Hainaut :** Gouvernement provincial (1er étage), rue Verte, 18, 7000 Mons (permanence le jeudi), (tél. 065/33.86.59).
- **Liège :** boulevard d'Avroy 49/112, 4000 Liège (permanence le jeudi), (tél. 041/32.35.43).
- **Luxembourg :** square Albert 1er 19, 6700 Arlon (permanence le jeudi), (tél. 063/21.25.75).
- **Namur :** rue Blondeau 17, 5000 Namur (permanence le jeudi), (tél. 081/22.02.61).

Lorsque l'estimateur aura établi le devis, vous devez remplir les formulaires R, B et F et les adresser ainsi que les documents nécessaires dont la liste est reprise sur le formulaire R, à l'Administration du Logement, Service «Primes à la Réhabilitation», rue de la Loi 82 à 1040 Bruxelles. Attention : l'envoi doit se faire **sous pli recommandé**.

Quels travaux ?

- Le devis établi par l'estimateur ne peut être inférieur à 100.000 F.
- Les travaux peuvent être des travaux **d'assainissement** (ex.: réparation ou remplacement de la toiture, des châssis de fenêtres, remise en état de l'installation électrique, démolition d'anneaux ...) et/ou des travaux **d'amélioration** (installation d'une salle de bain, adaptation d'une installation de chauffage, installation de double vitrage, ...).

Montant de la prime

Pour les revenus inférieurs à 1 million (augmentés de 50.000 F par enfant à charge) la prime est égale à 30 % du coût des travaux T.V.A.C., calculée sur base des factures avec un max. de 150.000 F. Pour les revenus inférieurs à 500.000 F (augmentés de 50.000 F par enfant à charge) la prime est égale à 60 % du coût des travaux T.V.A.C., calculée sur base des factures avec un max. de 200.000 F.

Remarque importante

Un supplément de 100.000 F est accordé lorsque l'on a acquis le logement depuis moins de 5 ans à la date de la demande pour autant que la signature de l'acte d'achat (acte du notaire) soit intervenue après le 14.12.82.

Paiement de la prime

- soit en une fois lorsque les travaux sont terminés ;
- soit en 2 fois :
la 1/2 de la prime est versée lorsque les factures des travaux déjà effectués atteignent au moins la 1/2 du devis ;
la seconde moitié lorsque les travaux sont terminés.

ATTENTION !

Lorsque vous avez introduit votre demande, l'administration a un délai maximum de **6 mois** pour, soit rejeter la demande, soit demander des informations complémentaires, soit vous notifier une promesse d'octroi de prime.

Pour bénéficier de la prime, l'ensemble des travaux figurant sur le devis doit être exécuté.

COMMUNAUTÉ FLAMANDE

Prime octroyée pour la réalisation de travaux d'assainissement sur des immeubles situés dans la région flamande.

Conditions

1. Le logement doit être reconnu insalubre par nature mais améliorable ou insalubre par surpeuplement.
2. Les travaux d'assainissement projetés doivent remédier aux causes d'insalubrité.
3. L'état d'insalubrité et le but des travaux doivent être reconnus par le Ministre sur avis du Comité régional du Logement.

Qui peut faire la demande ?

Le propriétaire occupant, le propriétaire non occupant ou le locataire d'une maison ou d'un appartement destiné au logement d'une famille.

Les revenus du demandeur ne peuvent être supérieurs à 1.500.000 F pour l'avant-dernière année précédant celle de la demande.

Ex.: demande en 85 revenus de l'année 83.

Comment introduire la demande ?

Les formulaires nécessaires doivent être demandés à l'Administration du logement ou à la commune.

La demande doit être adressée **sous pli recommandé** à l'administration du logement.

Le devis détaillé des travaux doit être joint.

Les travaux doivent être estimés à un montant minimum de **60.000 F**.

Promesse d'octroi de la prime

Après réception de la demande, le comité régional du logement ou une personne désignée par le Ministre effectue une enquête sur place afin de vérifier l'état d'insalubrité de l'immeuble et si les travaux projetés remédient à cet état.

Les travaux ne peuvent être commencés avant cette enquête à moins que cette enquête n'ait pas lieu dans les 30 jours de la demande.

Si les conditions sont remplies, la promesse d'octroi de la prime d'assainissement sera notifiée.

Les travaux doivent être exécutés dans un délai de 5 ans à partir de la date de la promesse d'octroi.

Montant de la prime

Soit 30 % du coût des travaux avec max. de 120.000 F.

- le montant de la prime est majoré de 25 % pour chacun des enfants à charge ;

- le montant de la prime est majoré de 20 % (max. 40.000 F) lorsque l'immeuble à assainir a été acheté par le demandeur au plus tôt 5 ans avant la demande.

Soit 50 % du coût des travaux (max. 120.000 F) si les revenus du demandeur ne dépassent pas 400.000 F (à majorer de 30.000 F par enfant à charge).

Paiement de la prime

2 possibilités :

1. La prime est payée après la production des factures des travaux.

2. 1/3 du montant de la prime promise peut être payé sur présentation des factures pour un montant égal à au moins 1/3 du devis (il faut une demande écrite).

Le solde est versé à la fin des travaux.

RÉGION BRUXELLOISE

1. Subventions pour la rénovation d'immeubles

Sont visés ici les travaux de rénovation c'est-à-dire ceux qui contribuent à satisfaire aux conditions minimales de salubrité, de sécurité et d'occupation de l'immeuble.

L'immeuble doit être jugé par le délégué désigné par le Ministre comme étant insalubre mais susceptible d'être amélioré.

Les travaux qui peuvent entrer en ligne de compte sont très nombreux (ex.: toiture, fondation, électricité, chauffage, isolation...).

Conditions

La demande peut être introduite par le propriétaire ou le locataire. L'immeuble (appartement ou maison) doit être un logement familial.

Remarque importante : vous pouvez introduire la demande de prime quel que soit le revenu que vous percevez (pas de limite).

Comment introduire la demande

- Se procurer les formulaires auprès du : Comité régional Infor-Logement, boulevard de l'Empereur 15 à 1000 Bruxelles, tél. 02/512.59.18.

- Faire établir le devis des travaux sur le formulaire DE. L'entreprise qui réalisera les travaux doit être enregistrée. Pour vérifier si l'entreprise choisie est enregistrée, il suffit de s'adresser au Ministère des Finances, Commission Provinciale d'enregistrement du Brabant, avenue Louise 245 à 1050 Bruxelles, tél. 02/641.02.50 en indiquant la dénomination exacte et le numéro de T.V.A. de l'entreprise.



- La demande doit être adressée **sous pli recommandé** auprès du Ministère de la Région Bruxelloise, Service Logement, rue Royale 6, 1000 Bruxelles au moyen des formulaires complétés.

Dans les 40 jours à compter de la date de la demande, le délégué du Ministre se rendra sur place pour déterminer si l'immeuble est insalubre améliorable et si les travaux repris au devis peuvent être pris en considération pour l'obtention de la prime.

Remarque

Les travaux ne peuvent être commencés avant la visite du délégué sauf si la visite n'a pas eu lieu dans les 40 jours et que l'on peut prouver l'état initial d'insalubrité (par des photos par ex.).

Après la visite du délégué, le Ministre notifiera soit le rejet de la demande soit le montant provisoire de la prime calculé sur base du devis (c'est la promesse d'octroi).

Montant de la prime

Le devis des travaux ne peut être inférieur à **100.000 F**. La prime est égale à 30 % du coût des travaux avec un max. de 300.000 F (par immeuble rénové).

Si l'immeuble est situé dans les « zones à protéger et à rénover », le montant de la prime est fixé à 40 % du coût des travaux avec max. de 400.000 F (s'adresser à l'administration communale pour vérifier si l'immeuble est situé dans une de ces zones).

Remarque

On peut faire plusieurs demandes pour un même immeuble à condition que le total des primes ne dépasse pas les max. de 300.000 ou 400.000 F.



Paiement de la prime

Vous avez le choix :

en une fois lorsque les travaux sont terminés, il faut renvoyer un formulaire (T) au service logement du Ministère de la région Bruxelloise. Le délégué du Ministre viendra constater la fin des travaux.

Le montant définitif de la prime sera fixé sur base des factures et la prime vous sera versée ;

en trois fois vous pouvez demander que le paiement de la prime s'effectue en 3 fois au fur et à mesure de l'avancement des travaux :

1er versement : lorsque le montant des travaux déjà effectués atteint le 1/3 du montant de l'ensemble des travaux repris au devis.

Le versement sera égal au 1/3 du montant de la promesse d'octroi de la prime ;

2e versement : lorsque le montant des factures atteint les 2/3 de l'ensemble des travaux, versement d'un deuxième tiers ;

3e versement : le solde de la prime sera versé lorsque le délégué du Ministre aura constaté l'achèvement des travaux.

Remarque

Pour obtenir la prime, tous les travaux repris au devis doivent être exécutés dans un délai d'un an à partir de la date de la promesse d'octroi.

2. Subvention pour l'exécution de travaux de confort

Il s'agit de travaux qui doivent viser à apporter à l'habitation un confort qui y fait défaut.

Ex.: travaux de toiture, démolition d'annexes, installation d'une salle de bain, d'un chauffe-eau, amélioration de la cuisine, des canalisations...

Important

Seuls, les travaux en eux-mêmes sont pris en considération. L'achat de matériel ou d'appareils par le demandeur de la prime est exclu du bénéfice de la prime.

Conditions

- Vous devez être propriétaire ou usufruitier de l'immeuble (maison, appartement, partie de maison) destiné au logement.
- Vos revenus nets ne peuvent dépasser 550.000 F pour l'avant-dernière année qui précède l'année de la demande (ex.: demande en 85, les revenus pris en considération sont ceux de 83).
- Les travaux doivent être exécutés par un entrepreneur enregistré suivant un contrat type.

Introduction de la demande

Il faut adresser sous pli recommandé à l'Administration de la région bruxelloise :

- le contrat-type en 3 exemplaires signés par l'entrepreneur ;
- un certificat de revenus délivré par le service compétent du Ministère des finances ;
- un justificatif de la propriété ou de l'usufruit (extrait du cadastre ou acte notarié) ;
- tous les documents (plans, photos) que vous jugez utiles pour appuyer votre demande.

Si la prime est accordée, vous recevrez un exemplaire du contrat-type signé par le ministère qui mentionnera le montant de la prime accordé.

Montant de la prime

Le montant de la prime est réparti en fonction des types de travaux prévus :

A. Travaux de structure de l'immeuble

1. Toiture	50.000 F
2. Démolition d'annexes	20.000 F
3. Châssis de fenêtres et vitrage	5.000 F (par châssis)
4. Canalisation	50.000 F

B. Travaux ayant trait à l'espace vital

1. Installation de salle de bain	20.000 F
2. Amélioration de cuisine	20.000 F
3. Amélioration ou installation WC	10.000 F
4. Chauffage central	50.000 F

Le montant maximum de la prime est de 120.000 F par immeuble.

La prime ne peut dépasser, pour un type de travaux, 50 % du coût (T.V.A. C.) des travaux effectués.

La prime n'est pas accordée pour des travaux dont le prix par type est inférieur à 20.000 F (T.V.A. C.).

Remarques

Les travaux ne peuvent être commencés avant la réception du contrat-type signé par le Ministre accordant la prime.

Les travaux doivent être exécutés et facturés dans l'année qui suit la notification de la promesse d'octroi.

A la fin des travaux une facture contresignée par le demandeur de la prime et l'entrepreneur doit être envoyée sous pli recommandé à l'Administration de la région bruxelloise.

3. Subvention pour le ravalement des façades

Les propriétaires ou locataires, ces derniers avec l'autorisation du propriétaire, peuvent obtenir une subvention pour procéder au ravalement de la façade de leur immeuble.

Par ravalement ; il faut entendre la remise en état initial de propreté par des opérations de nettoyage et l'application de peinture sur les façades.

Les travaux d'entretien et de réparation sont exclus. Par contre, la préparation du travail, notamment la pose d'échafaudages et/ou l'application d'un procédé de protection, est prise en considération.

Il n'y pas de conditions de revenus.

La demande doit être introduite au : Ministère de la Région bruxelloise - Service Logement Subsidés RF, rue Royale 2-4-6, 1000 Bruxelles.

Les formulaires nécessaires sont obtenus à la même adresse.

La subvention est de 40 % du montant des frais exposés T.V.A. exclue.

DEDUCTIONS FISCALES PREVUES POUR TOUS LES BELGES

Les personnes qui ont effectué des dépenses en vue de la rénovation totale ou partielle d'une habitation,

peuvent, dans une certaine mesure, déduire ces dépenses de leurs revenus nets imposables.

Conditions

1. Sont prises en considération, les dépenses faites en 1984 et 1985.
2. Les dépenses doivent atteindre au moins 100.000 F, T.V.A.C., par habitation et par année.
3. La première occupation de l'habitation visée doit être antérieure à 1960.



4. Les dépenses doivent être relatives à un travail immobilier c'est-à-dire tout travail relatif à un immeuble (ex.: construction, réparation, aménagement, etc... d'immeuble) ou à une opération qui comporte à la fois la fourniture et la fixation au bâtiment (ex.: installation de chauffage central, sanitaire, électrique, équipement de cuisine, installation de volets, placement de revêtements de mur ou de sol).

5. Les travaux doivent avoir été effectués par une personne enregistrée comme entrepreneur.

Montant de la déduction

20 % du montant des dépenses T.V.A.C., avec un maximum de 100.000 F pour les 2 exercices d'imposition 85-86 revenus 84-85.

Formalités obligatoires

Pour l'application des déductions, on doit joindre à la déclaration d'impôt :

- les factures des travaux certifiées conformes par le demandeur (les factures doivent indiquer la situation de l'immeuble concerné) ;
- la preuve du paiement des factures.



Périodique bimestriel du personnel de la S.N.C.V.

Rédaction : rue de la Science 14 - 1040 Bruxelles

Téléphone : (02) 230.03.30 - Ext.: 335 — C.C.P. 000-0003227-26.

*Editeur responsable : R. Keygnaert, rue de la Science 14 -
1040 Bruxelles*

Impr. Grafisch Bedrijf Schoonbaert - Bruges 2.



*Membre de l'association belge de la presse
d'entreprise - A.S.B.L.*